

PETITE ENFANCE

Association « Eveil Parents Enfants »

Convention pluriannuelle d'objectifs

Attribution du solde de la subvention 2012

EXPOSE DES MOTIFS

L'association « Eveil Parents Enfants » est implantée dans le quartier d'Ivry Port. Ses objectifs sont axés sur la promotion de la place des parents dans la vie du quartier, de la parentalité, de l'art et de la culture dans le cadre des relations familiales et sociales, ce qui correspond en tout point aux orientations municipales.

Afin de mettre en œuvre son projet d'action, l'association assure l'entretien d'un jardin partagé dans le parc Westermeyer et la gestion d'une crèche parentale rue Elizabeth.

Du fait de son dynamisme, cette association est un partenaire important et complémentaire de l'activité du Service Petite Enfance de la Ville en permettant de diversifier et d'accroître l'offre d'accueil.

En effet, la création de la crèche parentale est un projet porté par l'association et soutenu par la ville qui octroie une subvention de fonctionnement pour la gestion de cette structure.

Par délibération en date du 17 novembre 2011, le Conseil municipal a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs (2012-2014) avec l'association, fixant le montant maximum de la subvention, les modalités de versement ainsi que les modalités de partenariat.

La subvention d'un montant maximum de 65 000 € est versée par tiers. Les deux premiers versements, d'un montant total de 44 000 €, ont été versés en février et juin. Le troisième versement tient compte du compte administratif de l'année précédente.

En 2011, le bilan financier de la crèche parentale était créditeur d'un montant de 3849,50 €. Par conséquent le montant de la subvention pour 2012 sera de 61 150 €. Considérant que la ville a déjà versé 44 000 €, le dernier versement sera d'un montant de 17 150 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'accorder le versement du solde de la subvention 2012, soit 17 150 €, au profit de l'association « Eveil Parents Enfants ».

PETITE ENFANCE

Association « Eveil Parents Enfants »

Convention pluriannuelle d'objectifs

Attribution du solde de la subvention 2012

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 17 novembre 2011, approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs (2012-2014) avec l'association « Eveil Parents Enfants »,

vu sa délibération du 16 février 2012 relative à l'attribution des subventions municipales aux associations et organismes locaux,

considérant les orientations municipales concernant une meilleure prise en compte de l'accueil des jeunes enfants par le développement et la diversification des modes d'accueil,

considérant que l'association « Eveil Parents Enfants », composée d'Ivryens, a pour objectifs de promouvoir la place des parents dans la vie des quartiers, de permettre le soutien à la parentalité et de replacer l'art et la culture au cœur des relations familiales et sociales,

considérant que, comme convenu dans la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association « Eveil Parents Enfants », il convient de lui verser le solde de la subvention 2012,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : ACCORDE le versement du solde de la subvention 2012 au profit de l'association « Eveil Parents Enfants », selon les modalités fixées dans la convention pluriannuelle conclue avec cette dernière, soit 17 150 €.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 SEPTEMBRE 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 25 SEPTEMBRE 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2012